

CONSEILS DES GOUVERNEURS ● ASSEMBLÉE ANNUELLE 2000 ● PRAGUE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° 5 (F)

26–28 septembre 2000

Rapport au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international,
présenté par M. **GORDON BROWN**,
Président du Comité monétaire et financier international

**Rapport au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international,
présenté par M. Gordon Brown,
Président du Comité monétaire et financier international**

En cette historique cité de Prague qui nous accueille aujourd'hui, c'est pour moi un honneur que de rendre compte pour la première fois, à l'Assemblée annuelle, des travaux du Comité monétaire et financier international. Réuni dimanche, le Comité a souhaité la bienvenue à M. Horst Köhler, notre nouveau Directeur général, a souscrit à sa vision de la réforme du FMI et s'est félicité du renforcement du partenariat entre le FMI et la Banque mondiale. Il a par ailleurs consacré une séance spéciale, animée par M. Pavel Mertlik, à la dynamique des économies en transition. Il a également rappelé que l'heure n'est pas au repli de la coopération économique mondiale, mais bien plutôt à la réforme et à la modernisation de nos institutions pour la promouvoir.

L'an dernier à pareille date nous nous sommes vu confier une importante tâche : celle de mieux armer le FMI pour affronter les risques et les défis de l'économie mondiale en mettant en place une nouvelle instance permanente, responsable et transparente. Ainsi que le démontrent les décisions qu'il a prises dimanche, le Comité s'est, depuis, affirmé comme une pièce maîtresse du système financier international.

Il est appelé à jouer un nouveau rôle : faire de la surveillance un vecteur de stabilité et de croissance, en s'efforçant de parer aux vulnérabilités et aux risques immédiats qui menacent la croissance; et faire progresser le programme continu de réformes pour veiller à ce que tous les pays puissent pleinement participer à l'économie mondiale et recueillir les fruits de la prospérité.

Perspectives de l'économie mondiale

Examinons plus en détail les décisions du Comité.

La croissance actuelle est, certes, la plus vigoureuse de ces douze dernières années, mais nous devons tempérer notre enthousiasme et demeurer vigilants. À cela plusieurs raisons. J'en citerai trois, et non des moindres :

En premier lieu, il y a les risques qui découlent des déséquilibres des comptes extérieurs, des désalignements des taux de change, ainsi que du niveau élevé des valorisations boursières dans les principales zones monétaires

Ensuite, la nécessité de poursuivre la réforme du secteur financier et d'être attentifs aux facteurs de vulnérabilité, en particulier dans les pays en développement et les pays à marché émergent.

Enfin, troisièmement, l'évolution des cours du pétrole pose un risque face auquel, plus qu'ailleurs, les considérations purement nationales doivent céder le pas à l'intérêt commun de toute la planète. Dimanche, lors de notre réunion, pays producteurs et pays consommateurs, pays pauvres et pays riches, nous sommes entendus sur un intérêt collectif qui éclipse les intérêts particuliers. Nous avons en effet reconnu qu'il est nécessaire d'agir pour assurer, d'abord, la stabilité à long terme des marchés pétroliers, deuxièmement, des prix raisonnables, troisièmement, un dialogue plus ouvert entre producteurs et consommateurs, et, quatrièmement, une action conjointe à l'appui d'une plus grande stabilité.

Le Comité a noté à cet égard la décision que viennent de prendre les États-Unis de mobiliser leurs réserves et le fait que d'autres pays industrialisés pourraient envisager de leur emboîter le pas. Le Comité s'est félicité des mesures adoptées cette année par les pays exportateurs pour accroître leur production, et les a invités à continuer d'agir en ce sens.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de la réunion de l'OPEP qui se tiendra cette semaine à Caracas.

Le rôle futur du FMI

Réaffirmant notre détermination à faire en sorte que le FMI contribue à mettre la mondialisation au service de tous, nous avons défini quatre grands axes de réforme.

Surveillance

La surveillance du FMI — essentielle à la prévention des crises — doit être renforcée, tout particulièrement dans les secteurs financiers. Le FMI doit établir de nouveaux modèles de coopération dans le cadre du processus relatif à l'article IV. Les codes et les normes étant essentiels à cet égard, il est encourageant de voir qu'autant de pays ont pris part à l'élaboration de RONC et au PESF. Nous invitons donc le FMI à poursuivre ses travaux dans ce domaine.

Le FMI a un rôle décisif à jouer dans la protection de l'intégrité des systèmes financiers, aussi avons-nous convenu d'intensifier la lutte contre les pratiques financières abusives.

Facilités du FMI

Nous avons pris bonne note du réexamen des facilités du FMI et des changements adoptés d'un commun accord pour tenir compte de l'évolution des besoins des membres à l'heure où les marchés de capitaux de la planète sont profondément intégrés. Pour les pays qui suivent des politiques avisées, les lignes de crédit préventives (LCP) représentent désormais un instrument plus efficace. Par ailleurs, les modalités des accords de confirmation et du MEDC ont été amendées pour éviter que les ressources du FMI ne

soient utilisées de façon excessive. Enfin, nous avons supprimé les facilités que l'économie mondiale a rendues obsolètes.

Participation du secteur privé

Il est de plus en plus admis que le secteur privé doit assumer des responsabilités croissantes dans la prévention et la résolution des crises, c'est pourquoi le Comité a entériné le rapport de M. Horst Köhler sur la participation du secteur privé à la prévention des crises et s'est félicité des progrès constatés dans la définition d'un cadre opérationnel à cet effet. Nous avons convenu qu'il doit clairement énoncer ce qu'il est attendu des marchés, mais il doit également être suffisamment souple pour permettre de réagir le plus efficacement possible à chaque cas. Le Comité a exprimé le vœu que la définition et la mise en application du cadre progressent rapidement.

Bonne gestion des affaires publiques et FMI

La surveillance doit être comprise dans deux sens : celle qu'exerce le FMI et celle dont il doit faire l'objet. Nous avons pris l'engagement, le printemps dernier, d'œuvrer à la plus grande transparence de l'institution, aussi le Comité se réjouit-il vivement de la décision prise par le FMI de créer un Bureau d'évaluation indépendant qui se chargera de suivre ses activités. Cette instance aura commencé à fonctionner d'ici les prochaines réunions de printemps.

Allègement de la dette et réduction de la pauvreté

Pour réussir, la mondialisation doit être au service des plus pauvres. Le monde doit donc engager un cercle vertueux d'allègement de la dette, de réduction de la pauvreté et de développement économique. Dans l'immédiat, nous devons avancer dans la mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTe et des DSRP, de sorte que l'allègement de la dette se traduise par un recul de la pauvreté. Dix pays ont déjà atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée et bénéficient d'ores et déjà d'un allègement. Lors d'une séance conjointe du CMFI et du Comité du développement, nous avons noté avec satisfaction l'engagement personnel de MM. Köhler et Wolfensohn, les nouvelles mesures adoptées pour avancer plus rapidement (rôle du Comité conjoint de mise en œuvre, souplesse d'évaluation des politiques menées par les pays tout en maintenant la conditionnalité nécessaire pour faire reculer la pauvreté et simplification des DSRP intérimaires), et l'engagement pris par le FMI et la Banque de faire tout leur possible pour amener vingt pays au point de décision d'ici la fin 2000.

Nous avons également accueilli avec satisfaction la proposition de la Banque de mettre en place un crédit d'appui à la réduction de la pauvreté et les importantes modifications apportées par le FMI à la FRPC pour donner la souplesse voulue aux objectifs budgétaires, adapter la conditionnalité et orienter davantage les budgets vers la réduction de la pauvreté et la croissance.

Il y a encore trop de pays qui ne sont pas en mesure de garantir que l'allégement de la dette permettra de réduire la pauvreté, à cause de conflits aussi bien internes qu'externes : c'est là le prochain défi à relever. La prévention des conflits et l'aide aux pays qui en sortent feront l'objet d'un travail conjoint du FMI et de la Banque et seront examinées lors des prochaines réunions de printemps.

Conclusion

Nous devons donc nous montrer vigilants face aux risques qui menacent la croissance mondiale, reconnaître sans hésitation que la stabilité est dans l'intérêt de tous, entreprendre résolument le travail de modernisation et de réforme et mener à bien notre mission de réduction de la pauvreté.

Prague accueille aujourd'hui 182 pays déterminés à traduire les paroles en actes, conscients que les nations les plus riches ont des obligations envers les plus démunies et que la clé d'une prospérité mieux partagée réside dans une coopération de chaque instant.